

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 1/19

Emetteur: BET ASSOULINE

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU SUR MER

DCE

CCTP ascenseur montes plats monte chariot escaliers mécaniques.

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER
3, Boulevard Maréchal LELERC
06310 BEAULIEU SUR MER

Tel : 04 93 76 47 00 - Fax : 04 93 01 31 55

MAITRE D'OEUVRE

BET ASSOULINE
43, Avenue Joseph DURANDY
06200 NICE

Tel : 09 81 02 44 96 - Fax : 09 81 70 88 06

BUREAU DE CONTROLE

BUREAU APAVE
1360 ROUTE DES DOLINES
06 560 VALBONNE

Tel : 04 92 96 09 99 - Fax : 04 93 65 29 16

BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES

BET ASSOULINE
43, Avenue Joseph DURANDY
06200 NICE

Tel : 09 81 02 44 96 - Fax : 09 81 70 88 06

BUREAU D'ETUDES ELECTRICITE COURANTS FAIBLES ET COURANTS FORTS - SSI

AGTEC
5 et 7 Avenue Saint Sylvestre
06100 NICE

Tel : 09 62 14 05 19 - Fax : 04 93 35 18 63

LOT 03

CCTP

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 2/19

Emetteur: BET ASSOULINE

SOMMAIRE

1. GENERALITES	1
1.1. GENERALITES RELATIVES AUX OUVRAGES DU PRESENT LOT	1
1.1.1. Présentation du projet	1
1.1.2. Limites de prestations	2
1.1.3. Travaux à la charge du présent lot.....	2
1.1.4. Travaux à la charge du lot gros-œuvre	2
1.1.5. Travaux à la charge du lot électricité	3
1.1.6. Travaux à la charge du lot Serrurerie.....	3
1.1.7. Travaux à la charge du lot Peinture	3
1.1.8. Règlements et normes	3
1.1.9. Plans et notes de calculs.....	5
1.1.10. Définition du matériel proposé	6
1.1.11. Documents à fournir par l'entreprise soumissionnaire	6
1.1.12. Essais à la charge de l'entreprise	7
1.1.13. Réception	7
1.1.14. Adaptation à la fabrication de l'entreprise	7
1.1.15. Qualité des matériaux	8
1.1.16. Protection du matériel	8
1.1.17. Garanties	8
1.1.18. Etudes, installations de chantier	9
1.1.19. Documents à remettre en fin de travaux.....	9
1.1.20. Mise en service	9
1.1.21. Contrat d'entretien et de maintenance	10
1.1.22. Compte prorata	10
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	12
2.1 ASCENSEUR SIMPLE ACCES DEUX NIVEAUX – 630 KG	12
2.1.1 Caractéristiques générales de l'appareils	12
A. Caractéristiques techniques.....	12
B. Caractéristiques décoration	13
2.1.2 Boite de commande en cabine.....	13
2.1.3 Boîtiers d'appel paliers	13
2.1.4 Fonctionnement des portes cabine palières	13
A. Porte cabine – Opérateur de porte	13
B. Portes palières	13
2.1.5 Equipement divers.....	14
2.1.6 Réseau télé alarme - télésurveillance	15

1. GENERALITES

1.1. GENERALITES RELATIVES AUX OUVRAGES DU PRESENT LOT

1.1.1. Présentation du projet

Le présent document a pour objet de définir l'ensemble des travaux relatif à l'installation d'un ascenseur ouvert au public dans l'enceinte du Casino de Beaulieu

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 3/19

Emetteur: BET ASSOULINE

1.1.2. Limites de prestations

Le but à atteindre est la réalisation conforme aux normes, aux règlements en vigueur et aux spécifications du présent CCTP pour la livraison en ordre de marche des appareils élévateurs faisant l'objet du présent lot.

Les entreprises soumissionnaires doivent prendre connaissance des plans et des détails Architecte.

Les limites des prestations entre le lot ascenseur et les autres corps d'état sont les suivantes :

1.1.3. Travaux à la charge du présent lot

La fourniture des plans de réservation et des charges aux autres corps d'état avant l'exécution.

La fourniture, le transport, le stockage et la mise en oeuvre de tous les matériaux nécessaires à la réalisation proposée.

L'aménée, l'établissement, l'enlèvement de tous les engins et échafaudages nécessaires à la réalisation des ouvrages.

Les attaches de guides cabines ainsi que les étriers, supports de guides cabines et contrepoids.

Tous les scellements des guides, mise en place et levage.

Le rebouchage des trous provoqués par l'ascensoriste non réservés au lot G.O.

La protection des trémies pendant le montage de l'appareil et la protection de l'appareil avant la réception des travaux.

La fourniture et la pose des fers supportant la machinerie, y compris les dispositifs antivibratiles.

Le raccordement Force et Eclairage à partir du Tableau D.T.U. fourni et posé par le lot Electricité, les câbles force seront en UIOOO R02V et l'ensemble des canalisations sera sous goulottes en élévation ou sur chemins de câbles galvanisés.

La mise à la terre des masses susceptibles d'être accidentellement mises sous tension,

L'éclairage des gaines et des cuvettes des ascenseurs avec leur interrupteur de commande,

La fourniture, le montage et le raccordement de l'éclairage de sécurité de la cabine d'ascenseur,

Les liaisons alarmes entre la cabine et les borniers interface en machinerie,

Les liaisons entre les postes d'interphonie des cabines à deux directions et les interphones près des tableaux DTU aux locaux machineries et ceux du local Chef de Poste au RdC y compris le matériel,

Les peintures d'apprêt et définitives des fers, charpentes et parties non inoxydables,

Les portes palières et cabine en acier inoxydable à aspect de peau de buffle ou en inox brossé suivant les cas,

Les baies de gaine à chaque niveau desservi étant réservées dans le lot Gros Oeuvre aux cotes précisées par le titulaire du présent lot, il appartiendra à celui-ci de faire son affaire de tous les scellements, calfeutrements, habillages de façon à réaliser une façade parfaitement achevée et en respectant la tenue au feu demandée au niveau de ces baies.

Les crochets de levage en gaine à fournir au lot Gros oeuvre pour scellement.

Echelons d'accès au fond des cuvettes.

Boîte rouge pour clé des portes d'accès (sous verre dormant).

La main d'oeuvre et le matériel nécessaire aux essais.

L'entretien gratuit des appareils pendant une année après réception.

Les raccordements et l'asservissement des lecteurs de badges.

La fourniture, le transport, le déchargement, le stockage et la distribution sur le chantier, le montage, DTU, le raccordement ainsi que le réglage de tous les appareils, organes et accessoires nécessaires au bon fonctionnement des installations définies dans le présent document.

Les échafaudages et agrès nécessaires à l'exécution des travaux,

Les dispositifs de protection des ouvrages contre toutes les dégradations,

Les dispositions de sécurité et d'hygiène inhérentes au personnel,

Les fourreaux, fixations et ouvrages annexes nécessités par l'installation,

Les plans, schémas électriques, notices de montage et d'entretien,

Les contrôles et essais des installations y compris frais correspondants.

1.1.4. Travaux à la charge du lot gros-oeuvre

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 4/19

Emetteur: BET ASSOULINE

La construction et l'aménagement des gaines des ascenseurs, de leur dalle supérieure et du conduit de désenfumage en tête de gaine de 7 ou de 14 dm' minimum donnant vers l'extérieur,
Le scellement des crochets de levage et en tête de gaine avec l'indication de leur charge maximale,
La construction et l'aménagement des cuvettes en pied des gaines,
La construction des baies palières avec retour maçonné ou en voile béton,
L'établissement des points d'appui pour guides et amortisseurs,
Les réservations demandées en temps utile par l'ascensoriste.

1.1.5. Travaux à la charge du lot électricité

L'aménage d'une liaison de mise à la terre des équipements ascenseurs,
Les tableaux conformes au D.T.U. 70.1 avec mise à la terre, circuit de coupure et de protection force, lumière, bloc de secours et prises de courant,
L'éclairage normal et de sécurité depuis le tableau DTU,
Les reports des alarmes techniques à partir du bornier interface intégré dans l'armoire de contrôle de l'appareil élévateur vers la centrale d'alarme technique,
Fourreau nécessaire au passage des liaisons d'interphonie jusqu'au local PC sécurité.
L'alimentation électrique- puissance et lumière- au niveau des coffrets de manœuvre ; il est mis à la disposition de l'entreprise du présent lot, un câble électrique calculé en fonction des informations données par le lot ASCENSEUR.

Informations disponibles :

- triphasé 400 V pour la force motrice
- monophasé 220 V pour la lumière
- une ligne France Télécom sur joncteur
- circuit de terre.

Les lignes téléphoniques obligatoires raccordées au réseau commuté pour assurer la communication bidirectionnelle avec le centre de sécurité de l'installateur

1.1.6. Travaux à la charge du lot Serrurerie

Grilles de ventilation et désenfumage haut et basse de la gaine d'ascenseurs.
La boîte à clé réglementaire étant à la charge de l'ascensoriste. Un dispositif d'ouverture de l'intérieur sera prévu sans utilisation de clé spéciale (clé à bouton moleté).

1.1.7. Travaux à la charge du lot Peinture

Peinture de la porte métallique d'accès et des grilles de ventilation.
Les mises en peinture des locaux techniques

NOTE IMPORTANTE:

Toutes les entreprises qui interviennent dans la gaine ascenseur et dans les cuvettes au fond des gaines, doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver l'étanchéité de ces deux zones cuvelées, en particulier elles doivent utiliser des chevilles chimiques compatibles avec celles du lot Gros Œuvre pour tout besoin de fixation par vis aux parois et au sol.

1.1.8. Règlements et normes

Les installations seront réalisées suivant les Règles de l'Art et devront satisfaire aux règlements en vigueur à la date de la soumission et plus particulièrement :

Textes officiels. lois, décrets, arrêtés, circulaires et leurs additifs, ainsi qu'aux fiches, notes et commentaires qui les précisent et ce dans les dernières éditions
Publications du CSTB, notices et Documents Techniques Unifiés (DTU)

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 5/19

Emetteur: BET ASSOULINE

Arrêté du 25 Juin 1980 (Dispositions Générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public : E.R.P.) ; le bâtiment étant classé ERP de 5ème catégorie de type W et assujetti au Code du Travail

Norme C 15. 1 00 sur les installations électriques basse tension

Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) 70

Décret du 14 novembre 1988 relatif à la protection des travailleurs contre les courants électriques

Le décret relatif à la protection des travailleurs dans les établissements mettant en oeuvre des courants électriques et le code de travail.

Le décret relatif à la protection de la Radiodiffusion et de la Télévision contre les troubles parasites d'origine électromécanique ou autre.

Les normes AFNOR relatives aux ascenseurs connues à la date de la remise des offres en particulier :

NF EN 81-1 et 2 pour ascenseurs à entraînement électrique ou hydraulique

NF P 82-201 pour ascenseurs et monte charges

NF P 82-202,82-205, 82-206, 82-208, 82-251

NF P 82-210 : Règles de sécurité pour la construction des ascenseurs et monte charge

NF P 82-214 : Dispositif de commande et de signalisation et accessoires complémentaires

NF P 91-201 : Normes pour handicapés

Normes CETOP et la classe E de l'AFNOR pour machine hydraulique

Décret 95-826 du 30 juin 1995 concernant la protection des intervenants sur les appareils élévateurs

Norme CI 2-201 et additifs relatifs aux ERP de type W de 5ème catégorie

Normes et réglementations européennes relatives aux appareils élévateurs.

Matériel à prévoir pour l'application de la Directive Européenne n° 95/16/CE à partir du 01/07/1999 :

Point d'accrochage sur matériel lourd,

Indication de la section "ventilation haute" suivant la gaine.

Indication des efforts sur les parois de gaine pour les fixations.

Commande d'éclairage "va et vient" en gaine,

Eclairage 50 lux sur toit de cabine, soit un hublot par étage.

Dispositif vocal de secours en cuvette et sur le toit de cabine pour une liaison avec l'extérieur de la gaine,

Sécurités de l'accès machinerie, selon décret 95/826 du 30 Juin 1995,

Surcharge cabine,

Balustrade sur toit de cabine, si espace est supérieur à 0.30 m. sa hauteur mini sera de 0.70 m,

Protection des points rentrants sur la poulie,

Modification de la gorge pour l'adhérence des câbles.

Modifications des poulies du limiteur de vitesse par rapport aux anciennes recommandations,

Parachutage cabine à double sens ou du contrepoids.

Limiteur de vitesse à prise dans les deux sens,

Amortisseur homologué CE,

Matériel électrique IP.2, au lieu de IP.1,

Sonde thermique 40°C en machinerie donnant l'arrêt au prochain niveau,

Téléphone "Mains libres" ou Interphone relié au local Chef de Poste et au local machinerie depuis la cabine.

Manuel d'instructions et déclaration de conformité CE par appareil.

Installation d'un système de Téléalarme dans les cabines d'ascenseurs, comportant une liaison directe d'appel avec le Centre de Maintenance de ascensoriste.

(liste non exhaustive)

La Directive Ascenseurs

Les ouvrages seront exécutés conformément aux Règlements en vigueur, à savoir la Directive européenne 95/16/CE transposée en droit français par décret 2000-810 du 24 août 2000.

Les Entreprises soumissionnaires devront justifier d'un système d'assurance qualité production conformément à l'Annexe 14 module D ou assurance qualité complète conformément à l'annexe 13 module H.

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 6/19

Emetteur: BET ASSOULINE

L'accessibilité aux personnes handicapées

Les ascenseurs prévus dans cet immeuble d'habitation sont destinés au déplacement de personnes handicapées et seront réalisés conformément à toutes les exigences de la norme EN81-70, qui définit l'accessibilité aux ascenseurs pour tous les usagers y compris les personnes avec handicap.

En particulier il sera prévu :

Aux paliers

Une signalisation sonore – un son pour la montée, 2 sons pour la descente – et lumineuse du prochain sens de déplacement

L'enregistrement de l'appel confirmé par signalisation sonore et lumineuse

En cabine

Le tableau de commande en cabine doit comporter

1 bouton pour chaque étage

1 bouton d'alarme jaune avec symbole en forme de cloche

le bouton du niveau de sortie doit être clairement reconnaissable ; il sera de couleur verte, faisant saillie de 5 mm par rapport aux autres boutons

l'enregistrement des appels doit être confirmé par signalisation sonore et lumineuse

Une synthèse vocale - à l'arrêt de la cabine, une voix doit indiquer la position de la cabine et les mouvements des portes

Une main courante à extrémités arrondies, situées à 900 mm \pm 25 du sol

Un miroir pour permettre d'observer les obstacles pendant le mouvement de recul pour sortir de la cabine, installé à une distance minimum du plancher de 300 mm.

Un détecteur sensible assurant la sécurité des passagers entrant et sortant, couvrant les 2/3 au moins de la hauteur de la porte à partir de 25 mm au-dessus du seuil.

Les symboles sur les boutons de commande doivent être en saillie, contrastés par rapport à l'arrière plan. Le marquage des boutons d'étage sera réalisé comme suit :

...-2, -1, 0, 1, 2...

La précision d'arrêt de la cabine doit être de \pm 10 mm.

L'isolation acoustique

La conception du bâtiment est telle que le niveau de bruit, engendré par le fonctionnement de l'ascenseur dans les logements, ne dépasse pas 30dB(A) dans les pièces principales et 35 dB(A) dans les cuisines.

Dans la mesure du possible, la gaine ne sera pas contiguë à des pièces principales.

Dans le cas de pièces principales adjacentes à la gaine d'ascenseur, il conviendra de prendre des mesures d'isolation particulières afin que le niveau de pression acoustique du bruit transmis dans les logements ne dépasse pas 30 dB(A). Il est préconisé une épaisseur de 20 cm pour les murs de la gaine jouxtant des pièces principales. De plus les murs doivent être doublés, dans les pièces concernées, d'un produit thermo-acoustique apportant l'affaiblissement acoustique nécessaire. Ces travaux particuliers, liés à la conception du bâtiment, ne sont pas à la charge du lot Ascenseurs.

1.1.9. Plans et notes de calculs

L'Entrepreneur a à sa charge la totalité des plans et calculs d'exécution nécessaires à la réalisation des ouvrages.

L'Entrepreneur du présent lot donnera également en temps utile les réactions de ses ouvrages sur l'ossature béton armé au lot Gros-œuvre.

Il fournira de même les caractéristiques électriques et calorifiques des installations aux entrepreneurs des lots électricité courants forts et ventilation.

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 7/19

Emetteur: BET ASSOULINE

Le titulaire du présent lot est tenu de signaler par écrit à la remise de son offre, toutes erreurs ou anomalies du projet et d'intégrer clairement, à part, les plus ou moins values qui en résulteraient pour y remédier. En conséquence, il ne pourra être prétendu à aucun supplément de prix pour ces raisons après la signature de son offre.

Pour tous les ouvrages, l'Entrepreneur devra établir, en conformité avec les pièces du marché, les dessins d'ensemble et de détails nécessaires à l'exécution des ouvrages et à leur pose, en liaison avec les autres corps d'états.

Ces dessins devront préciser les emplacements et dimensions de ses ouvrages, les axes et les dimensions des trous et feuillures éventuelles à réserver.

Ils seront soumis à l'approbation du Maître d'Oeuvre avant l'exécution des ouvrages, dans un délai compatible avec le planning d'exécution.

1.1.10. Définition du matériel proposé

La proposition de l'Entreprise sera considérée comme étant conforme au CCTP.

Toutefois, l'Entreprise fournira un descriptif technique concernant le matériel proposé (caractéristiques techniques, entraînement, commande etc... décoration, accessoires), quelques divergences pouvant apparaître avec le CCTP, en raison du caractère propre des fabrications de chaque constructeur.

1.1.11. Documents à fournir par l'entreprise soumissionnaire

Avec la soumission :

Afin de permettre de juger les offres faites par les Entreprises, celles-ci devront obligatoirement joindre à leurs offres de prix :

- les montants détaillés des équipements
- les documents techniques sur les systèmes proposés
- une proposition sur la maintenance des appareils élévateurs

Au début du chantier

L'Entrepreneur titulaire du présent lot devra fournir dans le cadre du calendrier des études, les plans de détails et schémas nécessaires à la mise au point des réservations sur les plans de coffrage, ainsi que les plans complets et détaillés de l'appareil et de son montage avec élévation cotée des façades palières. Il est tenu de préciser à l'adjudicataire du lot électricité la puissance, le courant nominal et le courant de démarrage de l'appareil et à l'adjudicataire du lot Ventilation le dégagement calorifique de la machinerie.

L'entreprise doit aussi fournir, au Bureau d'Etudes et au Contrôleur Technique les documents suivants :

Attestation de conformité au type essayé par un laboratoire agréé, pour les éléments objet de l'Article 16.1.2.2. de la norme NF.P-82.208,

Registre ou dossier technique contenant au moins les notes et plans précisés à l'Article 16.1-I de la norme NF. P-82.208.

En fin de chantier :

L'Entrepreneur devra remettre en trois exemplaires dont un reproductible :

Les procès-verbaux des essais COPREC 1 et 2 : Document technique COPREC Construction n° 1 et 2 Septembre 1997, Cahier Spécial du Moniteur n° 4899 et le supplément spécial du 17 octobre 1997 du Moniteur du Bât. T.P. et de sa dernière édition de mise à jour.

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 8/19

Emetteur: BET ASSOULINE

Le dossier de récolement

Les notices de fonctionnement, de conduite et d'entretien nécessaires à l'exploitation des ouvrages. Toutefois, ces dernières notices qui sont indispensables pour une bonne connaissance de l'installation au stade de la réception des travaux devront être fournies préalablement avant celle-ci.

1.1.12. Essais à la charge de l'entreprise

Ils seront conformes à la NFP 82.210 et aux dispositions figurant dans les documents techniques COPREC n° 1 et 2.

Les résultats de ces essais seront communiqués au Maître d'Oeuvre et au Contrôleur Technique avant la réception des travaux.

Les essais comprendront au moins :

- a) un essai statique
- b) un essai de fonctionnement et de vitesse
- c) un essai de parachute
- d) une mesure de consommation de courant
- e) une mesure de niveau sonore.

L'Entreprise devra effectuer également à sa charge tous les essais complémentaires demandés par le Bureau de Contrôle.

Les frais du Bureau de Contrôle sont à la charge du Maître d'Ouvrage.

Pour les essais, l'entreprise doit fournir les charges nécessaires.

Après achèvement complet des travaux, il sera procédé aux vérifications et essais conformément aux exigences de la Directive.

Ces opérations auront pour but de vérifier si toutes les conditions du marché sont remplies. Elles sont entièrement à la charge de l'Entreprise qui devra également prévoir tout le matériel et la main d'Oeuvre nécessaires (le matériel d'essai restant sa propriété).

1.1.13. Réception

La réception sera prononcée lorsque les travaux seront entièrement terminés et reconnus conformes au présent CCTP, le Maître d'Oeuvre s'assurera que :

Les appareils présentent les qualités requises par les normes, les réglementations et le Bureau de Contrôle

Les mesures de sécurité prévues par les normes et règlements en vigueur ont été bien observées.

Les essais sont satisfaisants

Les mesures acoustiques de la gaine ne révèlent pas un dépassement par rapport au niveau indiqué dans la notice acoustique ou dans les recommandations et les normes (soit environ 70 dB(a) à 1m).

1.1.14. Adaptation à la fabrication de l'entreprise

La description de l'appareil pourra être adaptée par les Entreprises aux caractéristiques de leur fabrication habituelle sous réserve que :

Ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du lot

Qu'elles n'entraînent pas de modifications importantes de génie civil des gaines et des locaux machinerie,

Le cas échéant, l'Entrepreneur devra obligatoirement préciser dans son offre les modifications qu'il souhaiterait avoir apporter aux ouvrages de génie civil tels que définis aux plans.

En l'absence de ce document, il sera considéré que le titulaire du lot peut réaliser ses installations dans le cadre du projet et de son prix.

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 9/19

Emetteur: BET ASSOULINE

Les modifications, que l'entrepreneur du présent lot demandera ultérieurement, seront réalisées à ses frais dans la mesure où elles seront compatibles avec le projet. En cas d'incompatibilité, il lui appartiendra de modifier les appareils à sa charge.

L'Entreprise devra assurer après la réception, la présence d'un technicien ayant participé à l'étude du projet, afin d'informer le personnel chargé de l'exploitation.

1.1.15. Qualité des matériaux

La description qui va suivre concerne les différents éléments constituant chaque appareil élévateur à mettre en oeuvre. Elle n'est pas limitative et les spécifications du présent descriptif sont considérées comme étant les caractéristiques techniques et esthétiques minimales exigibles. Les matériaux et les équipements devront avoir une bonne tenue aux conditions physiques et climatiques locales. Les parties métalliques recevront un traitement de surface anticorrosion.

Toutes les fournitures, matériels, appareillages, etc..., seront neufs et de bonne qualité. Ils devront être conformes à la réglementation en vigueur au moment de l'exécution des travaux, au point de vue de la fabrication, des caractéristiques, du montage, de la mise en oeuvre et de l'emploi.

Il appartient à l'Entreprise qui demeure seule responsable des travaux, de vérifier et de contrôler l'origine des matériels et appareillages, selon les caractéristiques et les principes de fonctionnement.

L'acceptation d'un matériel par le Maître de l'Ouvrage ou par le Maître d'Oeuvre ne pourra avoir pour effet de décharger la responsabilité de l'Entrepreneur.

1.1.16. Protection du matériel

Protection contre la corrosion

- Les pièces métalliques susceptibles d'être attaquées, seront soit cadmiées et passivées, soit zinguées à chaud,
- Les châssis métalliques supportant l'appareillage seront sablés, métallisés au zinc ou zingués à chaud, puis recouverts d'une couche de peinture antirouille.
- Les éventuelles détériorations de la protection seront remises en état après montage.

Protection contre les inductions

Les équipements et les liaisons seront protégés contre les signaux parasites :

- en utilisant des câbles avec écran relié à la terre pour les circuits d'alarmes, de sécurité et de téléphone,
- en reliant les appareils au même point de masse,
- en éloignant les circuits de contrôle des circuits de puissance.

CONTROLE DES TRAVAUX

Avant l'installation de son matériel sur le site, le titulaire du présent lot réceptionnera les ouvrages exécutés par le LOT Gros Oeuvre ainsi que ceux du lot ELECTRICITE et fera le cas échéant toutes les remarques et réserves nécessaires à une réalisation en conformité avec ses plans d'exécution.

Le titulaire du présent lot obtiendra en particulier avant son intervention :

- une gaine propre et sèche
- une gaine conforme à ses plans d'installation
- les crochets de manutention et la grille de ventilation conformément aux plans transmis
- l'alimentation électrique fournie au dernier niveau haut
- une zone de stockage réservée au niveau rez-de-chaussée (30 m²)
- une ligne téléphonique pour assurer la communication bidirectionnelle

Au cours du chantier, à intervalles réguliers ou autant que nécessaire, le Maître d'Oeuvre procédera à des opérations de contrôle portant sur la qualité des matériels et leur mise en oeuvre.

Les équipements construits en dehors du chantier seront soumis tant en usine ou atelier qu'après montage à une série de contrôles destinés à juger de la qualité de leur réalisation, des commodités de montage et de maintenance, ainsi que de leurs aptitudes à assurer le service auquel ils sont destinés.

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 10/19

Emetteur: BET ASSOULINE

1.1.17. Garanties

Garantie de parfaite réalisation

L'installateur garantit d'une façon formelle la parfaite réalisation des travaux faisant l'objet de la spécification technique suivant les Règles de l'Art et compte tenu des règlements et décrets en vigueur.

Il sera tenu d'apporter à son installation toutes modifications qui seraient exigées par les représentants qualifiés du Maître d'Oeuvre. Les frais résultant de ces modifications seront à sa charge.

Garantie de bon fonctionnement

L'installateur garantit les conditions de bon fonctionnement du matériel qu'il aura à fournir et à installer compte tenu des conditions physiques et climatiques du lieu.

Garantie du matériel

Pour le matériel qui aura été livré et mis en service, la garantie portera sur tous les défauts visibles ou non des matériaux employés, contre tous les vices de construction, de conception ou de fonctionnement de l'installation

1.1.18. Etudes, installations de chantier

Il sera chiffré par l'entreprise soumissionnaire au titre de cet article : les études, les installations de chantier propres au présent lot et leur repliement, les essais et la mise en service des installations électriques, la formation des services techniques sur les différents équipements et installations électriques, le dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.) et les frais de l'obtention du CONSUEL en fin de chantier.

1.1.19. Documents à remettre en fin de travaux

Conformément aux exigences de la directive Ascenseurs, il sera remis au Maître de l'Ouvrage une documentation technique comportant au minimum les documents suivants :

Déclaration de conformité

Caractéristiques de base de l'ascenseur

Registre

Plans de l'ascenseur à l'intérieur de l'immeuble

Schémas électriques des circuits de sécurité et du circuit de puissance

Liste des composants de sécurité

Caractéristiques de base des câbles

Instructions générales de maintenance pour l'ascenseur

Instructions de maintenance pour les composants de sécurité

Instructions d'utilisation normale de l'ascenseur

Instructions pour les opérations de secours

1.1.20. Mise en service

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 11/19

Emetteur: BET ASSOULINE

Sauf modalités particulières, la mise en service intervient normalement après réception de l'installation.

Pendant cette période, l'Entreprise doit procéder aux réglages définitifs et informer le personnel d'exploitation des modalités de mise en route, de conduite et d'arrêt des installations, en liaison avec les documents d'exploitation fournis à la réception.

1.1.21. Contrat d'entretien et de maintenance

L'Entreprise chargée des travaux exercera une garantie pendant les 12 mois qui suivront celui de la mise en service contre tout vice, quelle qu'en soit la nature, apparent ou non.

Elle assurera gratuitement l'entretien pendant cette période.

L'Entreprise sera ensuite responsable dans les conditions prévues au contrat d'entretien qu'elle devra proposer en même temps que son offre.

L'entrepreneur devra fournir en annexe à son offre une proposition de contrat d'entretien type complet suivant les spécifications en annexe et les réglementations en vigueur et pour une durée de 5 ans après la première année de garantie et de maintenance.

Il est rappelé que la maintenance au cours de la 1ère année est gratuite.

1.1.22. Compte prorata

Un compte prorata est établi pour les travaux objet du présent document. Il sera régi conformément aux clauses du C.C.A.G.

Le compte prorata sera géré par le lot Gros Œuvre (voir CCAP règlement de consultation), et éventuellement contrôlé par un comité de gestion à désigner à l'initiative de l'ensemble des entreprises présentes sur le chantier. Ces dépenses sont (cette liste n'est pas limitative) :

- Consommation de téléphone / électricité / Eau
- Nettoyage du bureau de chantier et des installations communes d'hygiène.
- Nettoyage hebdomadaire du chantier et entretien de ce dernier 8 heures par semaine.
- Bennes à gravats et déchets.
- Frais d'utilisation du Domaine Public selon nécessité du projet et décisions de la maîtrise d'œuvre.
- Entretien des accès chantiers / Fourniture pose et entretien du panneau de chantier : Fourniture pose adaptation en fonction des besoins d'accès et phasage des entreprises entretien de la clôture de chantier pendant toute la durée.
 - Installation et location de bureau de chantier et salle d'échantillon, équipés d'armoires, tables, chaises en nombre suffisant pour les réunions de chantier, photocopieur, téléphone, fax y compris déplacement en cas de phasage.
 - Installation de sanitaires nécessaire au chantier niveau 1 au droit de l'accès chantier façade Nord. Ces sanitaires seront entièrement restructurés à l'issue des travaux du Casino.
 - Raccordement électricité et ligne téléphonique :
 - Le lot Gros œuvre devra raccorder l'armoire de chantier au point de livraison EDF et au point de livraison de la ligne téléphonique. Il devra le branchement de la salle de réunion, du bureau et des sanitaires collectifs à l'armoire de chantier.
 - Le lot Gros œuvre devra la fourniture pose et raccordement de coffrets de chantier à différents endroits en nombre suffisant afin de permettre l'exécution des travaux par tous les différents corps d'état. 7 armoires ou coffrets I40 au minimum.
 - Chaque corps d'état aura à sa charge le branchement de ses cantonnements et de ses postes de travail à l'armoire de chantier.
 - Le lot Electricité devra la mise en œuvre de l'éclairage du chantier et des circulations au titre du compte prorata.
- Installation de sanitaires spécifiquement réservés au personnel du chantier gérée par le gros œuvre mais à charge du compte prorata.

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 12/19

Emetteur: BET ASSOULINE

- Tirages de plans pour les dossiers marchés à effectuer par le gros œuvre mais aux frais du prorata.
- Nettoyage des abords de chantier à charge du lot gros œuvre.
- Nettoyage des salissures de chantier sur la voirie publique à charge du lot gros œuvre.
- Pose et Entretien de la palissade de chantier gérée par et à charge du lot gros œuvre.
- Nettoyage du chantier à concurrence de 8 heures par semaine géré par le lot gros œuvre mais à charge du compte prorata.

Par ailleurs, le maître d'œuvre se réserve le droit d'imputer au compte prorata ou inter entreprise les dépenses générées par les situations suivantes :

- Obligation de faire intervenir une entreprise tierce pour effectuer le nettoyage du chantier lorsque celui-ci ne présente pas un aspect de propreté acceptable, si l'entreprise responsable de l'état de saleté inacceptable ne peut être définie,
- Frais de réparation et de remplacement des fournitures et matériels mis en œuvre et détériorés ou détournés, dans les cas suivants :

- La responsabilité de l'auteur, insolvable, n'est pas couverte par un tiers :
- L'auteur des dégradations et des détournements ne peut être découvert :
- Les dégradations ou les détournements ne peuvent être imputés à l'entrepreneur titulaire d'un lot déterminé.

Le décompte définitif de travaux de chacun des lots ne sera pas approuvé sans la fourniture au maître d'œuvre, d'un quitus délivré par le présent lot certifiant le paiement des sommes dues au titre du compte prorata.

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 13/19

Emetteur: BET ASSOULINE

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 ASCENSEUR SIMPLE ACCES DEUX NIVEAUX – 630 KG

Fourniture et pose d'un ascenseur simple accès avec machinerie embarquée

2.1.1 Caractéristiques générales de l'appareils

A. Caractéristiques techniques

Conformément aux exigences de la Directive Européenne Ascenseurs, l'appareil proposé devra répondre aux exigences de sécurité et aux normes handicapées suivantes :

- Amélioration de la sécurité des intervenants :
 - Accessibilité du dispositif d'arrêt en cuvette et interrupteur d'éclairage en gaine
 - Système de secours en cuvette et haut de gaine
 - Balustrade sur le toit de cabine
 - Protection des poulies
 - Verrouillage de l'interrupteur principal
- Amélioration de la sécurité des passagers :
 - Dispositif prévenant la vitesse excessive en montée
 - Détection de la surcharge en cabine
 - Dispositif de communication bidirectionnelle avec un service d'intervention rapide adapté Aux personnes à mobilités réduites.
- Contrôle de vitesse par asservissement à variation de fréquence
- Châssis d'isolation
- Iso nivelage.

CARACTERISTIQUES	
Type d'immeuble	ERP Casino Restaurant
Charge nominale (en kg)	630 Kg
Nombre de personnes	8
Vitesse de l'appareil (m/s)	1.00 m/s
Course (m)	/
Dimensions Cabine (mm)	1,10 x 1,5
Passage libre des portes	0.90 par face
Hauteur libre des portes	2.20 m
Nombre de niveaux desservis en face	2
Pare flamme	½ h
Traction	Electrique sans machinerie
Dimension de la gaine (m)	<u>1600 mm de largeur x 1720 mm de profondeur</u>
Manœuvre	A blocage
Cuvette	1.10 m
Hauteur sous dernier plancher	5.3 m

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 14/19

Emetteur: BET ASSOULINE

B. Caractéristiques décoration

DESIGNATION	FINITIONS
Porte cabine	Acier inoxydable brossé
Face palier	Inox brossé RDC et étage
Boîte à boutons	Inox brossé
Sol	Pierre composite noire SF2
Plafond	Acier inoxydable brossé
Eclairage	Spots halogène LF76
Miroir	Hauteur partielle sur partie latérale
Cimaise protection	Inox
Parois cabine	Stratifié merisier
Portes palières RDC haut et étage	Inox brossé

2.1.2 Boite de commande en cabine

La cabine sera équipée d'un panneau de commande en acier inoxydable brossé, accessible aux handicapés, et comportant :

- a) boutons poussoirs lumineux pour chaque étage à desservir (RDC / R+1)
- b) bouton poussoir pour l'alarme
- c) flèches de sens de déplacement de la cabine
- d) un indicateur lumineux de position de la cabine
- e) bouton de réouverture de porte
- f) bouton d'alarme
- g) système de communication bidirectionnelle relié au centre de sécurité de l'installateur.

Ce panneau de commande sera installé sur la paroi latérale de la cabine, du côté de la fermeture de la porte cabine.

2.1.3 Boîtiers d'appel paliers

Il sera prévu à chaque niveau un boîtier d'appel comportant :

- 1 bouton d'appel avec signalisation lumineuse validant l'appel en manœuvre collective descente et 2 boutons d'appel en manœuvre collective montée-descente.
-

2.1.4 Fonctionnement des portes cabine palières

A. Porte cabine – Opérateur de porte

La cabine sera équipée d'une porte automatique coulissante, à ouverture latérale. La porte sera actionnée par un opérateur installé sur le toit de la cabine.

La sécurité des usagers est assurée par un rideau de cellules selon les dernières normes en vigueur. En dehors de la zone de porte, la serrure de la porte cabine doit être verrouillée.

B. Portes palières

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 15/19

Emetteur: BET ASSOULINE

Ces portes seront automatiques, coulissantes, à ouverture latérale, entraînées par la porte cabine en regard.

Degré pare flammes ½ heure

Finition des panneaux : acier inoxydable (dans la gamme du constructeur)

Façades palières : acier inoxydable (dans la gamme du constructeur)

Seuil des portes palières en aluminium

La porte est suspendue sur un rail métallique par l'intermédiaire de galets et guidée à sa partie inférieure par des guides non métalliques coulissant dans le rail inférieur rainuré.

Le niveau des portes palières sera supérieur de 3 mm à celui du niveau fini des paliers afin d'empêcher les eaux de lavage de s'écouler dans la gaine.

	BASE
Passage libre des portes en m.	0.90 x 2.00

Façade	Cadre étroit
Calfeutrement métallique sur tout le pourtour de la baie à prévoir par le présent lot (linteaux et parties latérales) Pare-flammes une demi-heure. (façade métallique fermant la baie dans sa largeur)	Les portes palières sont implantées en gaine. Les calfeutrements maçonnés sont à la charge du gros oeuvre

2.1.5 Equipement divers

Guides

Le guidage des cabines et contrepoids sera réalisé à l'aide de profils d'acier en T.

Ces profils cabines seront usinés par rabotage sur trois faces de coulissement et en bout pour permettre l'assemblage des éléments consécutifs.

Ces profils seront assemblés et centrés par tenons et mortaises avec éclisses boulonnées en partie arrière afin d'obtenir un ensemble rigide.

Le flambement en cas de fonctionnement des parachutes ne devra pas laisser subsister de déformation permanente.

L'utilisation de fils guides et de guides non rabotés est exclue.

La flexion des guides par excentration de la charge ne devra pas gêner le fonctionnement des parachutes.

Les guides seront maintenus sur des étriers fixés aux parois des gaines et dans l'épaisseur des planchers au moyen de crapauds, et sur les IPN dans les gaines.

Les points d'attaches seront en nombre suffisant. Il devra être tenu compte pour les calculer de toutes modifications pouvant exister dans la continuité ou dans la nature de la gaine, de façon à ne pas créer de point faible entraînant un risque de déformation.

C'est pourquoi, les étriers devront être conçus pour permettre la correction des faux aplombs et compenser automatiquement les dilatations et tassements du bâtiment.

La tolérance dans le parallélisme des guides sera au maximum de 5 mm, quelle que soit la course.

Coulisseaux

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 16/19

Emetteur: BET ASSOULINE

Les coulisseaux seront constitués de façon à résister à l'usure et à permettre un frottement silencieux. Ils seront à rattrapage de jeu automatique.

Contrepoids

Le contrepoids sera constitué par une arcade métallique comportant des gueuses de fonte. Il sera guidé par coulisseaux en niveau des traverses horizontales de l'arcade avec butées à la partie inférieure.

Câbles de suspension de la cabine et du contrepoids

Les hélices formées par le fil ou les torons sont d'un pas uniforme. Ces câbles seront d'un seul tenant réalisés en acier spécial et devront comporter au moins 6 torons autour d'une âme en chanvre. Pour mémoire, il ne doit pas y avoir de poulie de renvoi dans la gaine qui soit située au-dessus du toit de la cabine.

Eclairage des gaines

Il sera installé à la charge du présent lot, un éclairage de gaine.

Echelons

Fourniture et pose d'une échelle d'accès à la fosse ascenseur.

Contrôle de vitesse

L'enroulement grande vitesse du moteur de levage assure l'accélération d'une cabine sans dépasser une valeur de 1.4 m/s² et ceci jusqu'à atteindre la vitesse nominale. A une distance prédéterminée de l'étage de destination, le moteur passe en petite vitesse et la cabine atteint l'étage désiré à vitesse réduite. L'arrêt final est assuré par un frein électromécanique.

Remise à niveau automatique

Pour compenser l'allongement des câbles lors des opérations de chargement ou de déchargement de la cabine, un dispositif automatique d'isonivelage est fourni afin de corriger les différences de niveaux. Une remise à niveau automatique se déclenche quand la cabine dépasse le niveau d'arrêt de +/- 15 mm.

Caractéristiques électriques

Armoire de protection électrique située en sous sol (R-3).
Filtre d'inter fréquence radio.
Dispositif anti-nuisances.

2.1.6 Réseau télé alarme - télésurveillance

L'entreprise réalisera dans le cadre de son marché, l'installation d'une télésurveillance assurant la liaison phonique entre la cabine et le central de veille, l'identification automatique de l'ascenseur au central de veille, l'auto contrôle permanent de l'appareil (ou des appareils) à surveiller et les tests journaliers de l'ensemble du système. Le raccordement à la ligne téléphonique et les essais sont prévus au présent lot.

LOCALISATION : suivant plans architecte

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 17/19

Emetteur: BET ASSOULINE

3 ESCALIERS MECANIQUES

3.1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Vitesse des marches = 0,50 m/s

Largeur des marches = 800 mm minimum

Inclinaison sur l'horizontale = 30°

Dénivellation 3.93 m à confirmer sur place

Les escaliers mécaniques sont réversibles instantanément sans nécessiter une reprise des réglages. Ils sont prévus avec un nombre de marches permettant de réaliser ces derniers aux paliers supérieurs et inférieurs des plates-formes horizontales, au moins égales à 0,80 m pour les dénivellations inférieures à 6 m (au moins égales à 1,20 m pour les dénivellations supérieures à 6 m.).

3.2. BALUSTRADE ET HABILLAGE EXTERIEURE

Les escaliers mécaniques seront du type "balustrade à glace" à main-courante centrée.

Les profils d'entablements seront réalisés en profils d'aluminium anodisés ton naturel.

Les panneaux intérieurs seront réalisés en glace de sécurité autoporteuse d'épaisseur de 10 mm minimum. Ils seront posés verticalement avec joint perpendiculaire au rampant.

La hauteur de balustrade, aux arrivées, ne sera pas inférieure à 1 m. Cette hauteur est mesurée au-dessus de la main courante au sol.

3.3. GROUPE MOTO-REDUCTEUR

Le groupe moto-réducteur assurant l'entraînement des marches est situé en dehors de la nappe de marche. Le moteur électrique est protégé IP 55 et imprégné classe F. Le mouvement est transmis à l'arbre principal de l'escalier, par une chaîne à rouleaux duplex, largement dimensionnée.

3.4. MARCHE ET CHAINE DE MARCHES

Les chaînes de marches sont conçues pour assurer le service de longue durée exigée. Elles seront du type à rouleaux.

Les marches sont réalisées en alliage d'aluminium. Le plateau de marche est rainuré dans le sens du déplacement des marches. Chaque marche roule sur quatre galets équipés de roulement à billes graissés à vie.

La fixation des marches sur les axes reliant les chaînes de marche est conçue de façon à permettre leur démontage, sans démaillage des chaînes de marches, et sans arrêter ou entraver le fonctionnement des escalators adjacents.

La position de chaque marche sur son axe est indéréglable. Les marches sont protégées par une couche de peinture Epoxy couleur gris métallisée.

3.5. DISPOSITIFS DE SECURITE

Les dispositifs de sécurité suivants sont implantés :

Sécurité thermique placée dans les bobinages du moteur et contrôlant une élévation anormale de la température, pour les appareils situés à l'intérieur du bâtiment.

Contacts de sécurité sur capot moteur.

Sécurité de non inversion de marche.

Contacts de sécurité de rupture de chaîne de marche.

Guide de centrage des marches aux passages sous les peignes.

Contacts de sécurité aux entrées des mains courantes dans l'habillage.

Contrôle d'affaissement de marches.

Relais de phase.

Dispositif de commande d'inspection.

Espaces libres aux deux extrémités de l'escalier conformes à la NF EN115.

Espaces libres d'entretien aux deux extrémités équipées d'interrupteurs de maintenance.

Des échelons d'accès escamotables seront prévus pour faciliter l'accès au personnel de maintenance.

3.6. FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE

Les escalators sont à fonctionnement automatique. Le démarrage est commandé par un tapis contact caoutchouc recouvert d'une plaque aluminium.

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 18/19

Emetteur: BET ASSOULINE

L'arrêt général des escalators se fait localement via un contact à clé.

3.7. SIGNALÉTIQUE

Flèches et signal sens interdit lumineux en fonction du sens de marche.

4 Monte charge non accessible avec portes guillotines. 800*800 2U

Fourniture et pose de deux monte-charge avec portes à guillotines sur allège avec pylône autoporteur.

Spécifications : 100 KG

Motorisation avec machinerie haute et électrique.

Benne et porte palière galvanisée

Portes pare-flamme 1 heure selon réglementation

Largeur 800

Profondeur 800

Monte-charge type BKG	: 100.45/1
Prescription de pays	: Pr EN 81 - 3
Pylône	: fixations obligatoire au sol, <u>tout les 3 mètres</u> et en tête de gaine ! Accès sous la gaine strictement interdit !!
Charge	: 100 kg
Vitesse	: 0,45 m /sec
Course	: 3 850 mm
Niveaux	: 2
Accès	: 2
Type accès	: Accès même face
Portes palières	: 2 portes guillotines sur allèges (2 x 900mm)
Dimensions portes	: L 800 x H 1000 mm
Finition portes	: inox alimentaire (1.4301)
Dimensions cabine	: L 800 x P 800 x H 1000 mm
Finition cabine	: inox alimentaire (1.4301) / 1 étagère
Emplacement machinerie	: En haut dans la gaine / éclairage
Boîte palière	: Appel/envoi avec voyant localisation, occupé bouton de sonnerie / ronfleur par niveau
Porte machinerie	: inox alimentaire (1.4301)
Tension	: Triphasé 400V + neutre
Puissance	: 1,10 KW/Intensité nominale 4,5 Ampère/Intensité démarrage 13,50A

5 Monte charge inaccessible de 750 Kg de charge utile.

Fourniture et pose d'un monte-charge accessible interdit au transport des personnes. Machinerie Haute intégrant l'armoire de manœuvre treuil avec accès par portillon à un vantail.

Benne en acier galvanisé équipé d'une porte acier finition inox.

Porte palière avec serrure homologuée à deux vantaux et à commande automatique.

Manœuvre à blocage avec bouton d'appel et de renvoi à chaque palier

Indicateur de position de présence cabine et cabine occupée.

Protection de surcharge électronique et buzzer.

Largeur gaine 1475

Profondeur gaine 1565

Largeur porte 1000

REHABILITATION DU CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER		
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	DATE : 20/11/12
LOT 3	ASCENSEUR	PAGE : 19/19

Emetteur: BET ASSOULINE

Porte battante 1 vantail
Profondeur cuvette 270 mm
Hauteur dernier niveau +1300

6 OPTION pour plus value permettant de rendre le Monte charge décrit au paragraphe 5 accessible aux utilisateurs.